

COMMUNE D'ETTENDORF

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
Strasbourg-Campagne

Nombre de conseillers
élus: 15

Conseillers en fonction: 15

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2014

(Convocation du 3 juillet 2014)

Sous la présidence de Patrice Weiss, le Maire

Conseillers présents : BROSE Estelle, BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, GUERRIER Catherine, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MARTZLOFF Christian, VETTER Bernard, WEISS Bernard, WENDLING Nadine.

Conseillers absents : MEYER Bruno (a donné procuration à WEISS Bernard), BECK Isabelle, CRIQUI Marc.

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal des séances du 12 mai 2014 et du 20 juin 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Rythmes scolaires : projets d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier préparé par la commission « Vie Scolaire » relatif aux nouveaux rythmes scolaires, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014 et des études communales relatives à la réalisation d'activités après les heures de classe par la commune d'Ettendorf.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 voix contre :

- Décide, sur proposition de la commission « Vie Scolaire », la mise en place d'activités hebdomadaires après les heures de classe, comme suit :
 - 1 heure d'activité manuelle par élève inscrit, soit 2 heures d'encadrement, compte-tenu du nombre d'élèves inscrits.
 - 1 heure d'activité d'éveil corporel et de danse par élève inscrit, soit 2 heures d'encadrement, compte-tenu du nombre d'élèves inscrits.
 - 1 heure d'éveil musical, soit 1 heure d'encadrement.
- Affecte une enveloppe budgétaire de 13.500 Euros pour l'année scolaire 2014-2015.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ces activités.
- Sollicite auprès de l'Etat les aides prévues par le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (FARRS) dans le cadre de cette réforme, soit 50 € par élève scolarisé.
- Sollicite auprès des parents d'élèves une participation forfaitaire de 25 € par élève inscrit pour l'année 2014-2015.

Les sommes nécessaires pour l'année scolaire 2014/2015 sont prévues au budget 2014 à l'article 6218, et seront prévues au budget 2015.

2. Assurance de la tondeuse

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de la CIADE concernant l'assurance de la tondeuse autoportée communale de marque Shibaaura.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition d'assurance de la CIADE pour un montant annuel de 133,79 € pour l'année 2014.
- Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

3. Assainissement : admission en non valeur

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande du receveur municipal pour la mise en non-valeur de la redevance assainissement pour une partie de l'année 2012 et pour 2013 due par Mme Nathalie MOEBS pour un montant de 314,51 euros pour cause de jugement prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, la mise en non-valeur de la somme de 314,51 euros.

4. Convention de récolement des archives

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de procéder au récolement des archives dans l'année suivant l'élection d'un nouveau maire. Il soumet la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CGFPT du Bas-Rhin) pour effectuer cette prestation par la mise à disposition de l'archiviste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre du CGFPT du Bas-Rhin pour un montant de 240 € par jour ouvré de travail de l'archiviste pour le récolement des archives et pour les missions d'archivage figurant dans la convention à l'article 2 « nature et étendue de la mission ». L'étendue et la durée de la mission sera précédée par un bilan de situation des archives soit par un diagnostic déterminant l'étendue, les modalités de déroulement et la durée de la mission.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le CGFPT du Bas-Rhin.
- Autorise le Maire à signer tous les avenants et tous documents nécessaires pour une bonne réalisation des prestations demandées.

5. Subvention à l'Association Pédagogique et Culturelle de l'Ecole d'Ettendorf

Le Maire informe le Conseil Municipal que la coopérative scolaire OCCE arrête de fonctionner pour être remplacée par l'« Association Pédagogique, Sportive et Culturelle » de l'Ecole d'Ettendorf.

Pour permettre son démarrage, cette association demande une subvention à la commune d'Ettendorf.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à l'Association Pédagogique, Sportive et Culturelle de l'école d'Ettendorf une subvention de 350 €uros.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2014, à l'article 65748.

6. Marchés effectués dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du Code des Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération en date du 14.4.2014 donnant délégation au maire, dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux et achats effectués dans le cadre de cette délégation :

- Lampadaire sinistré, encaissement du remboursement des dégâts pour un montant de 411,11 € TTC.
- Travaux de toiture à l'église pour un devis d'un montant de 3.987 € TTC.
- Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans l'école maternelle pour un montant de 960 € HT.

7. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Ettendorf rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Ettendorf estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Ettendorf, par le vote à l'unanimité de son conseil municipal, soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.